

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 10 décembre 2021

Heure : 13h30

Lieu : Teams

Contenu de la réunion :

A l'entame de la séance, des demandes visant à compléter l'ordre du jour sont formulées :

- ajout d'un point 8.2 (à la demande du Conseil du BCBW) relatif à l'article 26 du Règlement de déontologie, ce point étant présenté « pour décision » ;
- ajout d'un point 8.3 relatif aux relevés statistiques effectués par le Conseil du Hainaut, ce point étant présenté « pour décision » ;
- ajout d'un point 8.4 relatif à l'augmentation du coût des matériaux, ce point étant présenté « pour décision ».

L'ordre du jour peut-il être approuvé moyennant l'ajout des 3 points ci-dessus ?

DECISION : le Cfg-OA approuve le présent ordre du jour moyennant l'ajout des 3 points dont question.

Agenda de la réunion du 10 décembre 2021 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation du PV du 19 novembre 2021

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre des matières bruxelloises
- 2.3. GT « Assurances »

3. JURIDIQUE

/

4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA

- 4.1 Définition des termes « détails d'exécution »

5. FINANCES

5.1. Budget 2022 du Cfg-OA

6. COMMUNICATION

6.1. Présentation du plan général de communication pour l'année 2022

6.2. Présentation du plan de communication pour les réseaux sociaux

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Les architectes et les enjeux climatiques

8.2. Article 26 du Règlement de déontologie

8.3. Conseil du Hainaut – Relevé statistique

8.4. Impact de l'augmentation du coût des matériaux sur la construction

1. APPROBATION DU PV

1.1. PV du 19 novembre 2021

DECISION : le PV du Cfg-OA du 19 novembre 2021 est approuvé.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

30/11/2021 : envoi à l'UVCW d'un nouveau modèle de demande de permis d'urbanisme avec réorganisation des informations : publiables, communicables sur demande et non publiables.

Monsieur Devlieger fait un état d'avancement des travaux de la Chambre wallonne.

POUR INFO

2.2. Chambre des matières bruxelloises

1. Envoi le 02/12/2021 de courriers au Ministre-Président de la région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'au secrétaire d'Etat Pascal SMET relativement à l'institution BMA :

- 10 thèmes abordés ;
- 11 propositions concrètes ;
- demande d'entrevue ;

2. RRU – Good Living

Table ronde avec le cabinet du Secrétaire d'Etat Pascal SMET.
Le sujet principal abordé est celui du RRU -Good Living.

Autres sujets :

- Arrêté dispenses
- Charges d'urbanisme
- Charte de promotion immobilière
- Avis d'incomplétude de dossier

POUR INFO

2.3. GT « Assurance »

POUR DECISION : ce point est reporté.

3. JURIDIQUE

/

4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA

4.1. Définition des termes « détails d'exécution »

Ce point avait été débattu lors d'un Cfg-OA précédent. Il a été porté au Conseil National où l'adoption d'un consensus NL/FR n'a pas été possible, nos homologues néerlandophones souhaitant davantage de précisions.

La personne à l'origine de ces questionnements a donc été invitée au CNOA.
Suite à cela, il a été décidé de la constitution d'un GT national.

Monsieur NAVEZ a accepté de participer à ce GT : les réunions seront prochainement organisées.

POUR INFO

5. FINANCES

5.1. Budget 2022 du Cfg-OA

Le budget a été présenté pour info lors de la séance du Cfg-OA du 19 novembre 2021.
Ce budget a connu 2 adaptations :

- Poste « campagne de communication » : 200.000 euros ;
- Poste « charges personnel » : une majoration de 100.000 euros est intervenue notamment dans la perspective de l'engagement d'un juriste supplémentaire.

Le budget devient donc déficitaire à concurrence d'un montant de 351.000 €, ce qui ne pose pas de problème au vu notamment des réserves dont dispose l'Ordre.

Le Vlaamse Raad n'a pas encore établi le budget du CNOA.

Il est demandé au Cfg-OA de valider le budget 2022 tel qu'il lui est présenté sous réserve d'une petite modification qui pourrait intervenir suite à la communication du budget précis du CNOA.

DECISION : le Cfg-OA valide le budget 2022 tel que présenté ce jour.

6. COMMUNICATION

- 6.1. Présentation du plan général de communication pour l'année 2022 : 14 heures 30
- 6.2. Présentation du plan de communication pour les réseaux sociaux : 14 heures 30

POUR INFO

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Les architectes et les enjeux climatiques

L'édito de l'ArchiNews de novembre (voir annexe) différait des précédents dans le sens où il ne faisait pas référence à des thèmes développés dans celui-ci mais prenait comme thème de réflexion toute la question des enjeux climatiques.

A l'Ordre, ces questions ne sont généralement pas traitées, mais l'actualité dramatique des inondations de juillet doit nous interroger : pouvons-nous encore nous le permettre ?

Il est ainsi proposé d'initier les réflexions suivantes :

1. N'est-il pas temps pour l'Ordre de se saisir de ces questions climatiques ?
2. Si oui, sous quelle forme ?
 - a. Groupe de réflexion ou par les CB/CW ?
 - b. Recommandations auprès du monde politique ?
 - c. Publications diverses y compris réseaux sociaux ?
 - d. Réflexions croisées avec d'autres secteurs (construction, associations, enseignement, recherche, ...)?

DECISIONS :

- le Cfg-OA décide de mener des réflexions sur la thématique du climat.
- le Cfg-OA valide la constitution d'un nouveau GT « Climat, environnement et énergie ». Un appel à candidats sera lancé prochainement et toutes les candidatures devront être motivées.

8.2. Article 26 du Règlement de déontologie

POUR DECISION : ce point est reporté.

8.3. Conseil du Hainaut – Relevé statistique

POUR DECISION : ce point est reporté.

8.4. Impact de l'augmentation du coût des matériaux sur la construction

DECISIONS :

- le Cfg-OA marque son accord sur l'envoi par le service juridique d'une réponse circonstanciée aux questions posées ainsi que sur la rédaction d'une note plus générale laquelle pourrait faire l'objet d'une publication ultérieure.
- le Cfg-OA demande au service juridique de réexaminer le modèle de contrat d'architecture proposé sur le site et de réfléchir à l'éventuel ajout d'une clause additionnelle au contrat pour couvrir l'architecte en cas d'augmentation sensible du coût des travaux. Une communication aux architectes devra être faite début 2022.

FIN DE LA REUNION : 17h50.